



Détournement de fonds

Par lam13

Bonjour

J'ai été licencié il y a 3 mois pour cause de détournements de fonds.

Je travaille dans l'immobilier et j'ai encaissé des chèques d'honoraires d'agences pour un montant de 30 000? environ avec création de fausses factures pour les clients.

J'ai très peur à ce jour des conséquences et mon employeur va certainement déposer plainte contre moi. J'ai déjà envoyé un courrier pour proposer le remboursement.

Je suis détenteur de la Carte T (Carte permettant d'exercer le métier d'agent immobilier). J'ai peur aujourd'hui à une grave condamnation mais aussi perdre ma carte T ce qui aurait pour conséquence que je devrai aussi changer de métier...

Est ce possible d'avoir vos commentaires et les risque de tout cela ?

Merci à vous

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous avez proposé de rembourser, l'employeur pourrait ne pas porter plainte. Mais rien ne l'en empêche.

Consultez un avocat serait le plus raisonnable.

Par Agnes

Bonjour Lam13, proposez lui ses 30000 euros plus 30000 de plus pour des associations de femmes battues, orphelins de la police, etc. Dans les règles de l'art pas au noir.

Et essayer de contredire l'adage "lorsqu'on fait une fois une chose, on va la faire à coup sur une deuxième fois"